



Responsable de sinistres n'est pas assuré

Par **maleuwell**, le **02/08/2009** à **16:42**

Bonjour,

Hier soir, mon ex (père de mes enfants) a cassé toutes les portes et les fenêtres de ma maison que je loue depuis mars 2008. Je vais porter plainte demain matin pour l'assurance mais lui n'est pas assuré.

Comment cela va-t-il se passer ?
merci de votre aide.

Par **aie mac**, le **04/08/2009** à **11:25**

bonjour

même s'il était assuré, son assureur n'interviendrait pas pour indemniser des dommages occasionnés volontairement.

il en doit réparation intégrale sur ses propres deniers. vous êtes par contre sans doute assuré de votre côté; votre assureur interviendra en fonction des termes de votre contrat, si vous êtes propriétaire.

si vous êtes locataire, faites une déclaration à titre conservatoire et informez immédiatement votre bailleur; vous vous exonérez de votre responsabilité par le fait d'un tiers, sauf si vous avez accepté qu'il entre chez vous.